



LIVRET D'ACCUEIL

APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP

WWW.CENTREDEFORMATION-CREARA.COM/

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1- LA SIGNATURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	3
2- LE REFERENT HANDICAP EN CFA	4-5
3- MODALITÉS D'AMENAGEMENTS	6-7
4- POINTS RÉGLEMENTAIRES	8
5- LES SITES UTILES	9
6- CONTACTS	10

INTRODUCTION

Le **CFA CRE ARA** s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants de la filière équine d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel.

Le CFA CRE ARA s'engage ainsi, pour tout apprenant présentant une situation de handicap à :

- Tenir compte ses besoins,
- Etudier des aménagements pour favoriser son accompagnement durant sa formation,
- L'accompagner dans ses démarches.

Vous retrouvez dans ce livret les informations essentielles sur le dispositif d'accompagnement déployé, de même que les aménagements mobilisables.

Vous y trouvez par ailleurs des contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.



ffe

INTRODUCTION

Nouveauté sur l'élargissement des publics concernés par la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Equivalence jeunes : A compter du 1er janvier 2024, pour les personnes âgées de 15 ans révolus à 20 ans, les titres suivants valent RQTH et ouvrent aux aménagements du contrat d'apprentissage (cf. article L. 5213-2 du code du travail) :

- notification de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;
- notification de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
- le bénéfice d'un projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Extension BOE : A compter du 1er janvier 2024, les droits liés à la RQTH sont étendus aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) hors ayants-droits (cf. article L. 5212-13-1 du code du travail) permettant de pour bénéficier des aménagements prévus pour les apprentis en situation de handicap.

Pour plus d'informations sur l'apprentissage et le handicap, consultez le guide dédié :



https://travailemploi.gouv.fr/IMG/pdf/guideapprentissage_handicap.pdf

1. LA SIGNATURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Lors de la signature d'un contrat avec un employeur privé, vous aurez la possibilité :

De conclure un contrat à temps partiel

De bénéficier d'aides auprès d'

<https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

Pour aller plus loin : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>



MON PARCOURS
HANDICAP
.gouv.fr

2. LE REFERENT HANDICAP EN CFA

Vous disposez au sein de chaque UFA et du CFA d'un **Référent Handicap** qui est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches, et qui s'assure que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles. Ils vous apporteront des réponses personnalisées et adaptées à vos besoins et à votre situation.

Référents Handicap au CFA CRE ARA :



CORINNE BARES

06.29.96.06.06
cfa.ara@cre.ffe.com



CASSANDRE GOMES

06.35.50.32.04
cfa.ara@cre.ffe.com

Référents Handicap dans chaque UFA :

	<u>STRUCTURE</u>	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>MAIL</u>	<u>TEL</u>
01	ESPACE CHEVAL	VERGUET	JEAN-FRANÇOIS	espace-teke@wanadoo.fr	06 42 81 55 31
01	EQU'AIN	BERTHET	ANNEMETTE	equainannemette@gmail.com	06 76 84 90 70
01	ECURIE STANISLAS LAFOND	LAFOND	STANISLAS	stanislaslafond@gmail.com	06 63 25 54 29
03	CE L'ETRIER DE VILLEBRET	COURALLY	CATHERINE	aziz.ezzahir@wanadoo.fr	06 41 58 14 32
07	ECURIE DES ESSES	CHAMBON	DAMIEN	ecuriesdesesses@gmail.com	06 07 45 15 51
07	FERME DE L'EPERON	CHABANIS	JEAN PAUL	jean-paul.chabanis@orange.fr	06 81 01 53 10
07	CE D'ANTOULIN	JUNG	EMMA	cedantoulin@orange.fr	06 68 88 12 40
26	ECOLE DES ECUYERS	PEYRON	LAURENT	info@ecole-des-ecuyers.com	06 98 67 12 02
26	CE DES PIALOUX	MONTOYA	ANNE LAURE	poleformation-pialoux@hotmail.com	06 80 98 59 46
42	EQUIT ASTREE	HUGUET	MELISSA	equitastree42@gmail.com	04 77 97 44 13
42	LAP ST ANDRE	WITTGE	HERMINE	hermine.wittge@cneap.fr	06 22 99 85 47
63	CLUB HIPPIQUE CLERMONTOIS	COQUERELLE	EDOUARD	clubhippiqueclermontois@gmail.com	04 73 28 39 09 06 75 37 26 82
63	CE DE LA VENDEE	LAPORTE	EMILIE	chouchou-el@hotmail.fr	06 60 38 65 88
69	PONEY CLUB DE CENVES	MARIEAUD	MIREILLE	poneyclubdecenves@gmail.com	06 47 89 55 83
69	INSTITUT SANDAR-LA SALLE	DUROZAT	CORINNE	corinne.durozat@cneap.fr	04 78 35 11 30
69	LA PONEYTERIE	BEAUDOINGT	FRANCK	laponeyterie@outlook.fr	09 75 98 44 58
73	CE DES BAUGES	SPELLEMAEKER HININGER	AUDE	equibauges@gmail.com	06 82 28 22 76
74	ECOLE D'EQUITATION DE PEILLONNEX	DANGLARD	CAROLE	ecoleequitationpeillonex@orange.fr	06 86 26 57 79
74	ECURIE DES 2 CŒURS	HOLLANDE BOVERO	MARION CLOTHILDE	formationecurie2coeurs@outlook.com	06 03 70 78 71

Il **coordonne** également les acteurs de l'accompagnement de l'apprenti dans son parcours de formation et vers l'emploi

Destinataires

Service à l'apprenti
et à sa famille :

1 + 2 + 3 + 4

Service à l'équipe
pédagogique
et à l'équipe
administrative :

3 + 4

Service à l'employeur :

5

Missions du référent handicap en CFA

- 1 Un référent handicap favorise :**
 - l'accueil des candidats (en amont et durant le cursus)
 - la sécurisation du parcours de formation des apprentis handicapés (y compris pour les examens),
 - leur orientation
 - leur insertion professionnelle
 - et leur accompagnement sur leur lieu d'emploi (en lien avec leur maître d'apprentissage, l'équipe tutorale, les chargés d'insertion et les conseillers insertion ou maintien CAP emploi).
- 2 Un référent handicap en CFA écoute, dialogue avec les apprentis** en situation de handicap afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation en vue de leur insertion professionnelle.
- 3 Un référent handicap en CFA écoute, dialogue avec l'environnement des personnes handicapées** (formateurs, éducateurs, maître d'apprentissage, structures médico-sociales, structures spécialisées dans le champ du handicap...) afin de le sensibiliser et de l'amener à contribuer activement au projet de formation et d'insertion professionnelle.
- 4 Un Référent handicap en CFA, avec l'équipe pluriprofessionnelle, repère les incidences propres à chaque situation** de handicap et coordonne l'identification, la mise en œuvre collective et le suivi de solutions d'adaptation, de compensation, d'amélioration des conditions de formation d'études et des solutions de sécurité dans le cadre d'un environnement capacitant et en réponse aux situations invalidantes.
- 5 Le référent handicap prospecte** (en lien, le cas échéant, avec le chargé de relations employeurs), informe et sensibilise les employeurs sur les mesures relatives à l'apprentissage et les conditions spécifiques d'accès à l'emploi des personnes handicapées.

3. MODALITÉS D'AMÉNAGEMENTS

EN FORMATION

Au cours de l'entretien , le Référent Handicap déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin.

Exemples de difficultés rencontrées :

- Problème de manutention
- Port de charges lourde
- Expression et compréhension orale, maîtrise de la langue française
- lecture d'images, cartes, figures
- Lecture de textes ou énoncés
- Compréhension du texte lu
- Autres

En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier :

- des aménagements pédagogiques (aménagement de l'emploi du temps, soutien, ...) ;
- des aménagements du temps de formation au regard des prescriptions du médecin de travail (adaptation des horaires, ...) .

Les outils de l'alternance (le livret d'apprentissage, les visites en entreprise, ...) seront pleinement mobilisés pour permettre un suivi au plus près.

Il s'agit de vous aider à mieux mesurer la progression de votre professionnalisation et à bien comprendre la complémentarité des lieux de formation (CFA et entreprise).



Formulaires d'aménagements (Formations et Examens) :

- **Animateur Equitation** : www.centredeformation-creara.com/animateur-equitation
- **Accompagnateur de Tourisme Equestre** :
www.centredeformation-creara.com/accompagnateur-de-tourisme-%C3%A9questre
- **BPJEPS** : www.centredeformation-creara.com/bpjepe
- **CS ETJE** : **contactez le CFA**

3. MODALITÉS D'AMENAGEMENTS

DES EXAMENS

Modalités d'aménagements des parcours de formation et des épreuves certificatives pour les personnes en situation de handicap.



Les personnes justifiant d'un handicap et/ou de troubles dits « DYS » peuvent bénéficier d'aménagements de leurs cursus de formation et/ou des épreuves certificatives.

Exemples d'aménagements possibles :

- Majoration du temps d'épreuves (préciser le taux de majoration et pour quelles épreuves : écrites, orales, pratiques, préparation des épreuves orales et pratiques)
- Accessibilité des locaux (à préciser : ascenseur, salle d'épreuve au rez-de-chaussée, etc...)
- Installation particulière de la salle d'épreuve (à préciser : éclairage particulier...) Installation de matériel particulier (à préciser : loupe, ordinateur, clavier braille...)
- Agrandissement des sujets (à préciser : format du papier A3-A4, police, taille de caractère...)
- Sujet en braille (à préciser braille intégral ou braille abrégé)
- Assistance d'une tierce personne (préciser pour quelles épreuves : écrites, orales, pratiques, et la nature et la durée de cette assistance : pour le lancement de l'épreuve ou pour toute la durée de l'épreuve)
- Autres aménagements (à préciser) :

4. POINTS RÉGLEMENTAIRES

Création Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art. 2 (M) JORF 12 février 2005
Modifié par Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art. 2 (V) - Article L114-1-1

Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.

Décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006

Les organismes de formation doivent «tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant», en adaptant les formations dispensées.



5. LES SITES UTILES

<https://www.ljeunesolution.gouv.fr/>

www.alternance.emploi.gouv.fr

<https://travail-emploi.gouv.fr/>

www.anaf.fr

www.monparcourshandicap.gouv.fr

<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/Vies/Accueil.aspx>

<https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

www.centredeformation-creara.com/

<https://www.ffe.com/pratiquer/cheval-et-diversite>

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/depot-de-demande-d-aide-financiere>



6. CONTACTS



AGEFIPH AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

38080 L'ISLE D'ABEAU

Tél : 0800 11 10 09

Courriel : rhf-ara@agefiph.asso.fr

CAP EMPLOI

01000 BOURG EN BRESSE

Tél : 04 74 47 20 90 Courriel : accueil@handicapemploi.org

03100 MONTLUCON

Tél : 0820 09 10 30 Courriel : capemploi03-montlucon@orange.fr

26800 PORTES LES VALENCE

Tél : 04 69 23 05 50 Courriel : accueil@capemploi07-26.com

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tél : 04 74 28 66 49 Courriel : accueil.vienne@op38.org

42000 SAINT-ETIENNE

Tél : 04 77 49 73 49 Courriel : contact@cap-emploi42.com

43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 04.71.02.13.87 Courriel : epsr@asea43.org

63118 CEBAZAT Tél : 04.73.16.18.18

Courriel : adis.cap-emploi-63@wanadoo.fr

69008 LYON

Tél : 04 37 53 01 31 Courriel : contact@capemploi69.org

73000 CHAMBERY

Tél : 04 79 84 32 00 Courriel : contact@capemploi73-74.com



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE RHÔNE-ALPES

10 rue Paul Montrochet – 69002 Lyon

Tél : 04 72 43 43 00





CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

06 29 96 06 06

cfa.ara@cre.ffe.com



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Cheval &
DIVERSITE